



HAND PASSION

Pour participer :

L'équipe doit être composée de joueurs et joueuses :

- d'un seul club
- ou**
- de plusieurs clubs (entente possible)
- ou**
- d'une ou plusieurs entreprises (rattachement au club du Comité Départemental)

L'équipe peut être :

- mixte

Un club ne peut engager plusieurs équipes en Hand Passion que s'il est également engagé en compétition dans la division la plus basse du Comité.

Les joueurs et les joueuses doivent être :

- licenciés « Loisirs » ou « Compétition »

âgés :

- de plus de 34 ans
- ou**
- de moins de 34 ans et de plus de 16 ans à la condition qu'ils ne participent pas à un autre championnat.

Le Comité établit le calendrier. (2 matches par mois)

Les clubs :

- ont une période de 15 jours pour jouer la rencontre. Ils fixent entre eux sans en référer au Comité le lieu et l'horaire.

Les matches doivent se dérouler :

- en dehors des week-ends

L'arbitrage doit être assuré :

- par les arbitres du club recevant (si possible par des JA)

Les règles :

- sont celles du code d'arbitrage de la FFHB mais les buts féminins comptent double.

La feuille de match doit être envoyée au Comité:

- par le club recevant.

La "3^{ème} mi-temps" est organisée par l'équipe recevante.

N'oublions pas notre FAIR-PLAY ! ...